

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
95	95	75

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	5
POUVOIRS Titulaires	17
ABSENTS	20

Vote Pour :	75
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation  
18 OCTOBRE 2022

Date d'Affichage  
18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Louisa KAOUANE, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Max MOULIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Richard MARTINEZ à Benoît TRAGNE, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Jean-François BAULES, Philippe BARTHES à Blaise AZNAR, Michel BONNET à Christian LONQUEU, Jean-Claude BOURGEADE à Marie GRANEL, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Michèle LAVIT à Florence BELOU, Agnès MERONI à Gabriel CARRAMUSA, Régine MOULIADE à Jacques VIGOUROUX, Fernand ORTEGA à Louisa KAOUANE, Eric PILUDU à Christian PERO, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Bernard FERRET

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Arielle BRUN, Christian DULIEU, Malika ENNAJJARY, Maryse GRIMARD, Philippe ISSARD, Jean-Paul LALANDE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Patrick MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°212\_2022

ACTES : 5.6.1

**OBJET DE LA DELIBERATION : 03- Modification du tableau des indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation de fonction**

## Exposé des motifs

Suite à l'élection de Blaise AZNAR en tant que 14<sup>ème</sup> Vice-président, et à l'élection de Michèle LAVIT en tant que Membre du Bureau, et la délégation étant attribuée à ces deux conseillers communautaires, il convient de modifier le tableau individuel des indemnités de fonction. Cette modification se fait sans modifier l'enveloppe indemnitaire globale votée. Le tableau individuel afférent est compris dans la présente délibération.

## Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.5211-12-1 et L.5211-12-2, L.5215-16, L.5216-4, R.5215-2-1 et R.5216-1,

Vu la circulaire n°NOR-INTB1407194N du 24 mars 2014,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes N°163\_2020 du 13 août 2020 concernant les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers membres du Bureau titulaires d'une délégation de fonction,

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté du 14 septembre 2020, du 19 octobre 2020, du 14 décembre 2020 et du 20 septembre 2021 relatives aux indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation de fonction,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité, comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **modifie** le tableau individuel tel que ci-dessous,

Nom - Prénom	Taux / IE territorial de la fonction publique	Montant brut mensuel
Salvador Paul	98,98	3 849,73
Souquet Martine	38,56	1 499,75
Belou Florence	38,56	1 499,75
Géraud Nicolas	38,56	1 499,75
Lherm Maryline	38,56	1 499,75
Boulvrais Paul	38,56	1 499,75
Damez Olivier	38,56	1 499,75
Gourmanel Christophe	38,56	1 499,75
Hérin Christophe	38,56	1 499,75
Tranier Pierre	38,56	1 499,75
Baulès Jean-François	38,56	1 499,75

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLO

ID : 081-200066124-20221024-212\_2022-DE

Monsarrat Francis	15,42	599,75
Bonnet Michel	15,42	599,75
Miramond Bernard	15,42	599,75
Aznar Blaise	15,42	599,75
Ruffel Francis	15,42	599,75
Cransac Vellarino Laurence	15,42	599,75
Puibasset Pascale	15,42	599,75
Lavit Michelle	15,42	599,75
Turlan Gilles	15,42	599,75
Jongbloët François	15,42	599,75
Malgouyres Michel	15,42	599,75
François Vergnes	15,42	599,75
Thierno Bah	15,42	599,75
Lonqueu Christian	10,28	399,83
Bless Mathieu	10,28	399,83
Villeneuve Claire	10,28	399,83
Corbière-Fauvel Monique	10,28	399,83
Glade Alain	10,28	399,83
Lazaro Serge	10,28	399,83

- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 10 NOV. 2022

- publication/mise en ligne/affichage

Le 10 NOV. 2022

Ou notification

Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 081-200066124-20221024-212\_2022-DE